



Ville d'ECKBOLSHEIM

Service Loisirs et Jeunesse – Kid Club
21 rue du Général Leclerc
Tél. : 03.88.76.48.48
Mail : inscription.jeunesse@eckbolsheim.com

Eckbolsheim, le 19 mai 2016

Kid Club : inscriptions rentrée scolaire 2016-2017

Madame, Monsieur,

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire vont connaître de profondes modifications avec la fin des dossiers papier.

En effet, les inscriptions pour le Kid Club s'effectueront désormais exclusivement par le portail famille en ligne, en distinguant deux inscriptions :

- accueil périscolaire matin, midi et soir ; cantine ; accueil de loisirs du mercredi après-midi (et des congés scolaires, ultérieurement) ;
- temps d'activité périscolaire (TAP) du vendredi après-midi.

NB : à défaut d'accord entre les parents, en cas de garde alternée, chaque parent doit créer un dossier d'inscription relatif à sa période de garde.

Pour vous inscrire, merci de respecter la procédure suivante :

1. Etape 1 : si vous ne disposez pas encore d'identifiants pour le portail famille, il conviendra de créer préalablement un compte du **lundi 23 mai au jeudi 2 juin** en vous rendant sur :

<http://www.eck.belamiportailfamille.fr/>

Le cas échéant, la direction du Kid Club se tient à votre disposition pour tout renseignement utile ou pour vous accompagner dans vos démarches.

2. Etape 2 : pour procéder ensuite à l'inscription, connectez-vous au portail famille avec vos identifiants à partir du **lundi 6 juin à 7 h.**

Si vous ne disposez pas des ressources informatiques nécessaires, des ordinateurs pourront être mis à votre disposition au Kid Club le **lundi 6 juin à partir de 8 h** sous réserve de vous être signalé(e) préalablement auprès du Kid Club et notamment de M. Matter.

3. Etape 3 : dans la rubrique « Ma famille », mettez à jour les informations requises (composition de la famille, coordonnées, personnes autorisées à chercher les enfants, données sur la santé, les allergies, le type de repas, n° allocataire CAF, assurance, etc.).

4. Etape 4 : les demandes d'accueil

Pour l'accueil périscolaire et la cantine scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi après-midi (places limitées) :

Dans l'onglet « mes réservations », sélectionnez les activités et les jours souhaités. Vous pouvez faire des inscriptions sur toute l'année (onglet « mes demandes de réservations régulières ») ou sur un trimestre ou un mois (onglet « mes demandes de réservations ponctuelles »).

Pour le Temps d'activité périscolaire (TAP) du vendredi après-midi (pas de limite de places, mais limite d'inscription jusqu'au vendredi 17 juin 2016) :

L'inscription au TAP se fait via un formulaire dématérialisé : suivez le lien correspondant sur la page d'accueil du portail famille (pour les familles souhaitant uniquement s'inscrire au TAP, la création préalable d'un profil dans le portail famille est nécessaire).

5. Etape 5 : au plus tard pour le 17 juin 2016, complétez votre inscription en ligne en donnant copie des documents demandés dans le règlement intérieur : carnet de santé et extraits de la décision judiciaire relative à la garde le cas échéant (paragraphe 1.1).

A défaut, votre inscription ne sera pas validée mais annulée.

Hormis pour le TAP du vendredi après-midi, le Kid club ne peut proposer qu'un nombre limité de places en raison de la capacité d'accueil de la structure et du cadre réglementaire.

Par conséquent, si certaines de vos demandes d'inscription(s) ne peuvent être satisfaites, vous serez averti(e)s par courriel, **dès la semaine du 6 juin** et durant toute la période d'inscription, des demandes mises en liste d'attente

Ces demandes seront ensuite traitées au fur et à mesure des possibilités, dans leur ordre d'arrivée.

Par ailleurs, le règlement intérieur du Kid Club évoqué ci-dessus a été actualisé avec des changements notables : il est disponible sur www.eckbolsheim.com, rubrique Kid Club ou sur le portail famille.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses, les services du Kid Club se tenant naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Maire
André Lobstein

